

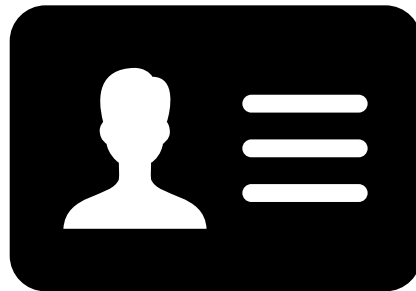
Wébinaire
Lundi 31 Janvier - 20h

ESP KESAKO ?

Quel intérêt pour les orthophonistes ?

Avant de commencer

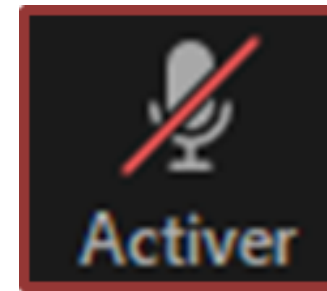
Quelques petites règles pour le bon déroulement du webinaire



Identification de chacun

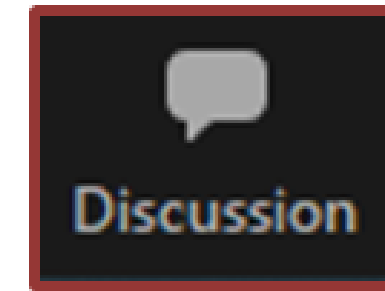
Prénom - Nom – Profession
– Lieu(x) d'exercice

Pour modifier : clic droit >
renommer



Micro coupé

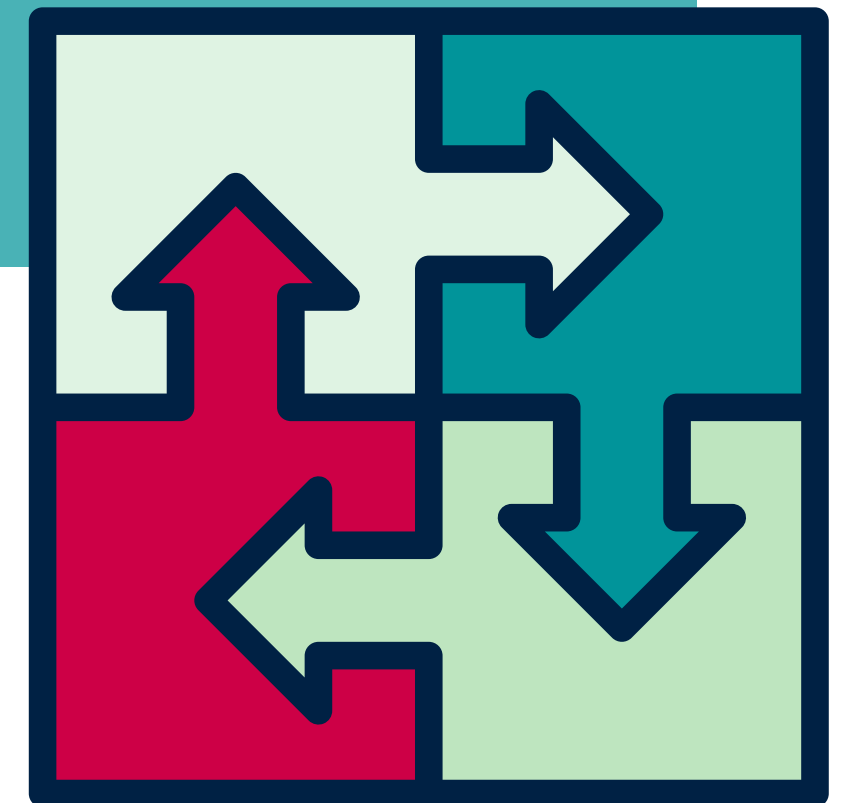
afin de limiter les sons parasites
Ne pas oublier de le réactiver
avant de prendre
la parole.



Discussion

Pour poser vos questions ou
apporter des précisions
durant les présentations :
les noter dans « Discussion »

- Petit panorama des acteurs en santé : URPS, exercice coordonné...
- Les **ESP en Centre-Val de Loire** : Qu'est ce que c'est ? Quelles actions concrètes ? Comment y participer ? ...
- **Retour d'expériences de deux orthophonistes** ayant mené des actions au sein de leur ESP : Mme Vallet (37) et Mme Joubert (45)
- Autres pistes d'actions et échanges.



De nombreux acronymes entourent votre environnement professionnel...

FMPS

URPS

???

DAC

ESP

ARS

CPD

CPAM

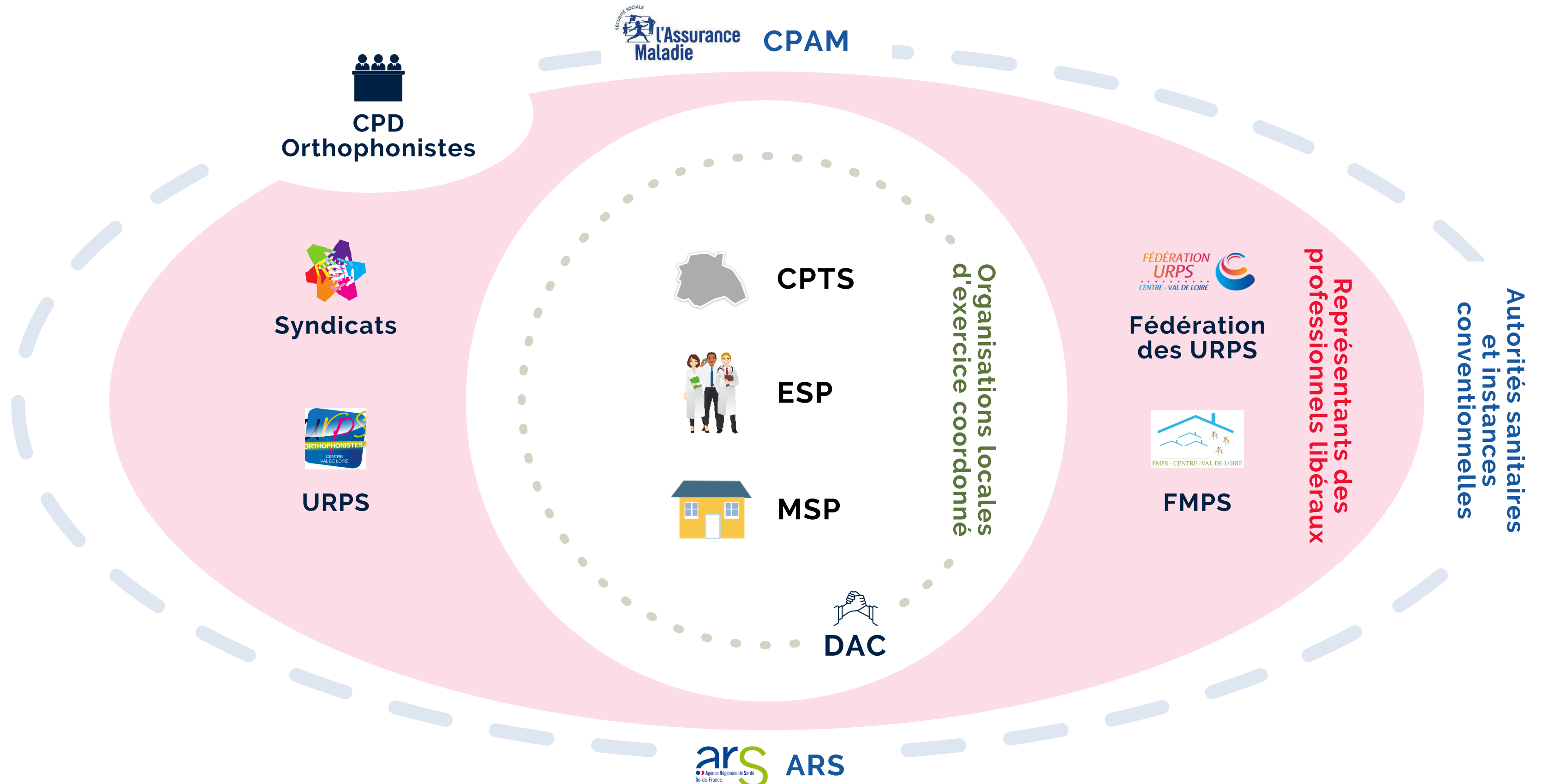


CPTS

MSP

Comment s'y retrouver ?

PANORAMA DES ACTEURS EN SANTÉ



LES AUTORITÉS SANITAIRES



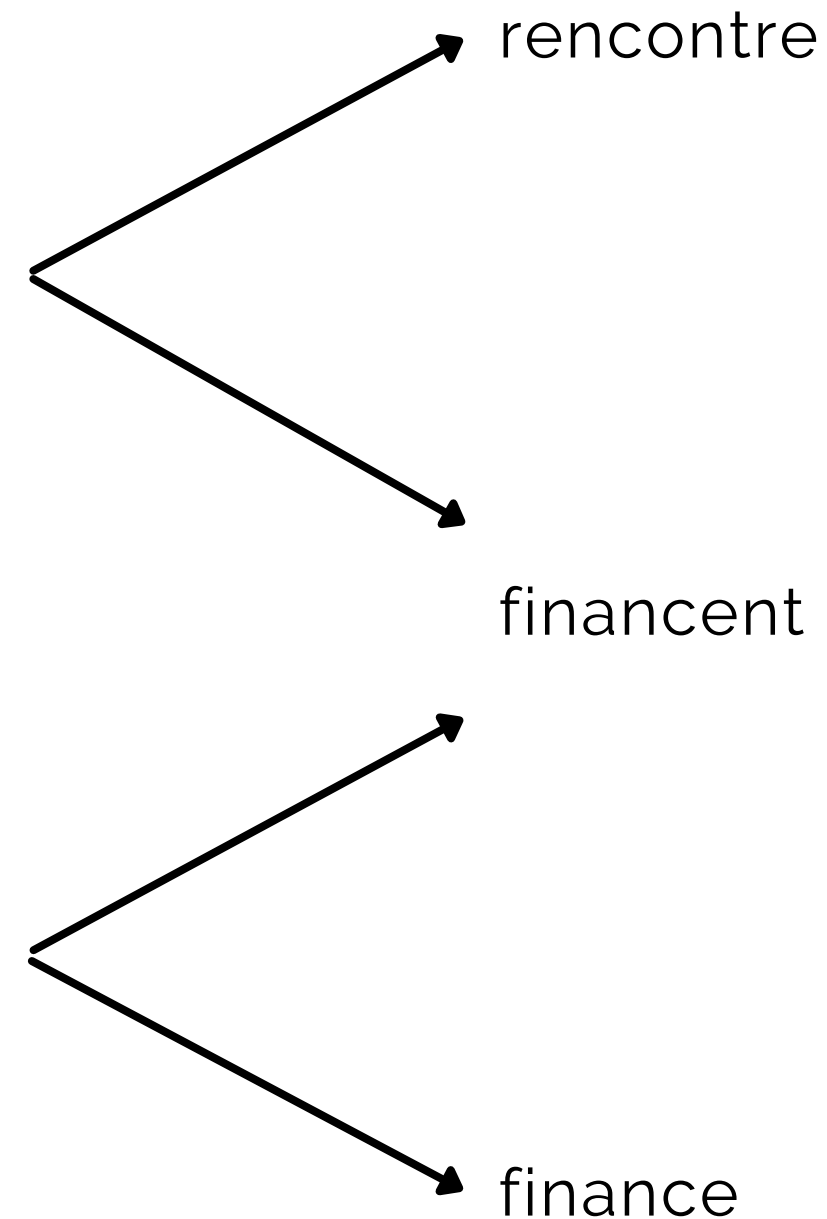
CPAM Caisse primaire d'Assurance Maladie

Elle assure les relations de proximité avec les ayants droit de la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) et met en application les accords conventionnels en lien avec les partenaires conventionnels (dont syndicats)



ARS Agence régionale de santé

Elles sont chargées du pilotage régional du système national de santé. Elles déclinent les politiques nationales du Ministère de la Santé



CPD orthophonistes

Commission paritaires

Elle est instituée dans chaque département, pour l'application de la convention nationale des orthophonistes



CPTS



ESP



MSP



DAC

Dispositif d'Appui à la Coordination

LES REPRÉSENTANTS DES PROFESSIONNELS



Syndicats (FNO)

Il défend les intérêts des orthophonistes auprès des instances nationales, des structures syndicales et des ministères de tutelle.



URPS

Union Régionale des Professionnels de Santé

Elle rassemble, pour chaque profession, les représentants des professionnels de santé exerçant à titre libéral. Tous les élus URPS sont issus d'un syndicat professionnel.



Fédération des URPS

Elle rassemble les 9 URPS de la région Centre Val de Loire et accompagne les projets pluriprofessionnels en lien avec l'exercice des professions de santé libérales.



FMPS

Fédération des Maisons et Pôles de Santé

Elle apporte un soutien et une expertise à la mise en place des Maisons de Santé Pluri-professionnelle.



intervient en



CPD orthophonistes
Commission paritaires



accompagne



CPTS



ESP



accompagne



MSP

L'EXERCICE COORDONNÉ EN AMBULATOIRE



CPTS : Communautés Professionnelles Territoriales de Santé

Elles regroupent les professionnels de santé libéraux **d' un territoire** et vise à faciliter la coordination des soins ambulatoires au niveau territorial



ESP : Equipes de Soins Primaires

Elles regroupent des professionnels qui coordonnent leurs actions **autour de patients commun** sans regroupement au sein de locaux et sans structure juridique obligatoire.



MSP : Maisons de Santé Pluriprofessionnelles

Forme d'ESP avec mise en commun des moyens et forme juridique dédiée.

EN DÉTAILS



ESP



MSP



CPTS

Pour qui ?

- Professionnels de 1er recours, possibilité 2nd recours
- Au minimum 3 professionnels dont 1 MG
- Au moins deux professions.

- Professionnels de 1er recours, possibilité 2nd recours
- Au minimum 2 médecins, dont un maître de stage et un(e) infirmier(e)

- Professionnels de 1er et du 2nd recours
- En fonction des projets, autres acteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux

Quelle échelle ?

Patientèle commune

Patientèle commune

Population d'un territoire

Exemples d'actions

- Réunions autour de cas patients en commun
- Réunions autour de thématiques
- Protocoles

- Réunions autour de cas patients en commun
- Prise en charge des soins non programmés
- Système d'information partagé

- Relations ville hôpital
- Formation pluriprofessionnelle
- Télémédecine

Financement

- Rémunérations individuelles
- 7500€ maximum par an et par ESP
- Expérimentation sur 2 ans

- Enveloppe globale pour l'équipe dans le cadre de l'accord conventionnel interprofessionnel (ACI)
- Financement pérenne et national

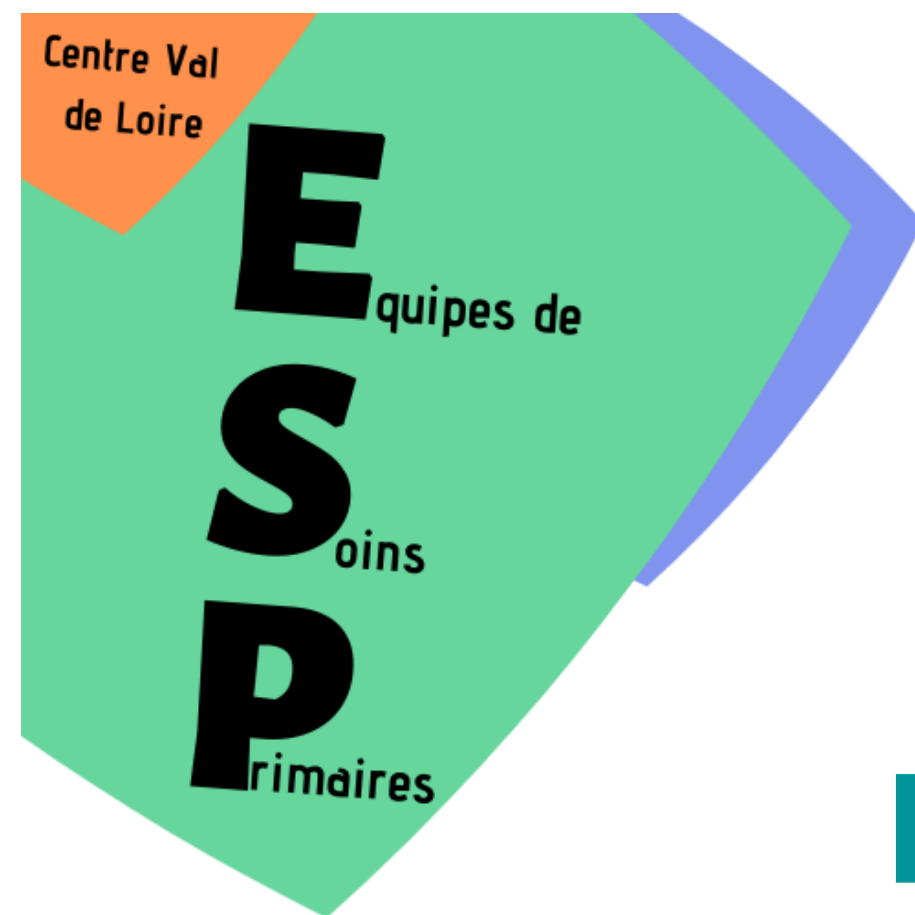
- Enveloppe globale pour l'équipe dans le cadre de ACI
- Financement pérenne et national
- Entre 380.000€ et 185.000€ selon la taille de la CPTS

Structure

- Aucune structuration obligatoire
- Possibilité de se constituer en association loi 1901 si l'ESP le souhaite

- Association Loi 1901 a minima
- SISA (société interprofessionnelle de soins ambulatoires) pour bénéficier de l'ACI

- Association Loi 1901



LES EQUIPES DE SOINS PRIMAIRES

En région Centre-Val de Loire

QUELQUES CHIFFRES



19 ESP créées et 5 en instruction

- 200 professionnels
- Accompagnement par la Fédération URPS et la FMPS (ESP-CVL)
- Déploiement depuis Mai 2020



98 MSP ouvertes

- 1135 professionnels
- Accompagnement par la FMPS
- Déploiement depuis 2009



28 CPTS en fonctionnement et 5 en projet

- 90% du territoire couvert
- Accompagnement par la Fédération des URPS
- Déploiement depuis 2016
- Création d'un Collectif des CPTS depuis janvier 2020



“

Une **Equipe de Soins Primaires Coordonnée** (ESP) c'est un ensemble de professionnels de santé libéraux qui décident d'organiser leurs pratiques **par des actions de coordination autour de leurs patients communs**.

Le dispositif ESP-CVL, validé en Mai 2020, permet de **reconnaître, formaliser et financer** les ESP de la région. Il est porté par la Fédération des URPS Centre-Val de Loire et la FMPS Centre-Val de Loire. Ce projet expérimental est conduit sur deux ans au cours desquels 50 ESP seront financées.

COMMENT ÇA MARCHE ?

- **Pas de structuration juridique obligatoire** : pas d'association à créer
- **Pas de changement de mode d'exercice** : chacun reste dans son cabinet
- **Au moins 3 professionnels de santé libéraux** : dont 1 médecin généraliste et 2 professions différentes
- **Un accompagnement personnalisé** pour mettre en place l'équipe et pour développer les actions
- **Une indemnisation financière** pour les actions menées (allant jusqu'à 7500 euros / par an / par équipe)



COMMENT CRÉER UNE ESP ?

1

Constitution de l'équipe

- Au moins **3 professionnels libéraux** dont **1 médecin généraliste et 2 professions différentes**
- **Patientèle commune** (échelle d'une commune, d'un quartier d'une ville...)
- Rôle du référent

En moyenne, **11 professionnels**
par équipe

2

Rédaction du projet de santé

- **Projet évolutif** : Nom de l'ESP, lieu de l'ESP, membres de l'ESP, méthode de travail de l'ESP, actions envisagées, signatures
- **Validé et reconnu** par l'Agence Régionale de Santé dans un délai d'**un mois**
- **Accompagnement à la rédaction** (réunion de présentation, trame, exemples...)

3

Mise en place d'actions

- **Signature préalable d'une convention** entre chaque professionnel et l'équipe
- **Accompagnement et indemnisation** de professionnels

Le projet de santé à quoi ça ressemble ?



Centre Val de Loire
ES quipes de soins primaires
P

Projet de santé

Infos générales

Nom de l'équipe : _____

Référent de l'équipe :

Nom et prénom : _____

Mail : _____

N° de téléphone : _____

Date d'envoi : _____

Adresse d'envoi :

contact@esp-cvl.org
Fédération des URPS Centre-Val de Loire et FMPS Centre-Val de Loire
122 bis rue du faubourg Saint-Jean
45000 ORLEANS

Contactez-nous !
contact@esp-cvl.org
02 38 22 87 11
www.esp-cvl.org

1

Centre Val de Loire
ES quipes de soins primaires
P

Projet de santé

Lieu :
(communes, communauté de communes ou agglomération sur laquelle les professionnels de santé exercent)

Objectifs recherchés par l'ESP-CVL :

☐ Amélioration du parcours du patient et de la prise en charge de sa pathologie

☐ Amélioration de la coordination entre professionnels

☐ Amélioration de la communication entre professionnels

☐ Améliorer la connaissance interprofessionnelle

☐ Autre : _____

Centre Val de Loire
ES quipes de soins primaires
P

Projet de santé

Les membres de l'équipe

Identifier les professionnels de santé membres de l'ESP. Seuls les professionnels de santé tels que définis dans le Code de la santé publique peuvent faire partie de l'ESP-CVL. Les professionnels identifiés comme membres pourront bénéficier d'un accompagnement financier et méthodologique pour les actions menées. Les professionnels salariés peuvent aussi être membres mais sans indemnisation.

Nom	Prénom	Profession	Lieu d'exercice	Mail	Numéro RPPS	Numéro ADELI	A participé à la rédaction du projet
_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	☐ OUI ☐ NON
_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	☐ OUI ☐ NON
_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	☐ OUI ☐ NON
_____	_____	_____	_____	_____	_____	_____	☐ OUI ☐ NON

3

Centre Val de Loire
ES quipes de soins primaires
P

Projet de santé

Les modalités de travail

Les équipes devront disposer d'un dispositif d'information sécurisé commun, leur permettant d'échanger et de partager des informations et des données numériques de manière sécurisée. A minima, elles doivent disposer de la messagerie sécurisée de santé (Mailiz). L'ESP-CVL pourra utiliser les outils e-parcours, une fois ceux-ci disponibles.

Nom du dispositif informatique : _____

Les ESP-CVL devront travailler en coordination avec la CPTS (communauté professionnelle territoriale de santé) et le DAC (dispositif d'appui à la coordination).

Articulation prévue avec la CPTS du territoire :
Exemples : participation aux réunions de travail, implication dans la gouvernance de la CPTS, adhésion à la CPTS, etc.

Articulation prévue avec le DAC du département :

Les ESP doivent choisir des actions sur lesquelles elles souhaitent orienter leur projet de santé.

Le projet de santé suivant propose cinq actions rémunérées :

- Plans personnalisés de coordination en santé (PPCS) ;
- Réunions de concertation en présence ou non du patient (RCP) ;
- Réunions d'analyse de pratique et d'amélioration de prise en charge ;
- Protocoles pluriprofessionnels ;
- Actions innovantes.

5

A vous de choisir ce qui correspond à vos besoins ! L'ESP-CVL peut choisir autant d'actions (rémunérées ou non) qu'elle le souhaite (au minimum, une action est requise). Veuillez indiquer ci-dessous l(es) action(s) choisie(s). Précisez les thématiques retenues.

Exemples :
- Thématique par pathologie : diabète, HTA, plaies chroniques, RPO, santé mentale, etc.
- Thématique par profil de patient : personnes âgées, handicap, patients polypathologiques, etc.
- Autres thématiques transversales : maintien à domicile, soins palliatifs, prévention, organisation de la réponse aux demandes de soins non programmés, etc.

Une description de chacune des actions est disponible en pages 7, 8 et 9.

Action(s) choisie(s) :
Cochez la(es) case(s) correspondant a(ux) action(s) et complétez les champs ci-dessous.

☐ Plans personnalisés de coordination en santé (PPCS)
Pour quel(s) type(s) de patients ? _____

☐ Réunions de concertation pluriprofessionnelles en présence ou non du patient
Quel(s) thème(s) choisissez-vous ? _____

☐ Réunions d'analyse de pratiques et d'amélioration de prise en charge
Quel(s) thème(s) choisissez-vous ? _____

☐ Protocoles pluriprofessionnels
Sur quel(s) protocole(s) souhaitez-vous travailler ? _____

☐ Actions innovantes
Sur quelle(s) action(s) innovante(s) souhaitez-vous travailler ? _____

☐ Actions de prévention
Sur quelle(s) action(s) de prévention souhaitez-vous travailler ? _____

☐ Programmes d'éducation thérapeutique du patient
Sur quel(s) programme(s) souhaitez-vous travailler ? _____

☐ Autres
Détaillez l(es) action(s) envisagée(s). _____

6

Centre Val de Loire
ES quipes de soins primaires
P

Projet de santé

Signatures des professionnels de santé de l'ESP

Nom : _____ Prénom : _____ Signature : _____	Nom : _____ Prénom : _____ Signature : _____	Nom : _____ Prénom : _____ Signature : _____
Nom : _____ Prénom : _____ Signature : _____	Nom : _____ Prénom : _____ Signature : _____	Nom : _____ Prénom : _____ Signature : _____
Nom : _____ Prénom : _____ Signature : _____	Nom : _____ Prénom : _____ Signature : _____	Nom : _____ Prénom : _____ Signature : _____
Nom : _____ Prénom : _____ Signature : _____	Nom : _____ Prénom : _____ Signature : _____	Nom : _____ Prénom : _____ Signature : _____

FÉDÉRATION URPS
CAPITALE - VAL DE LOIRE

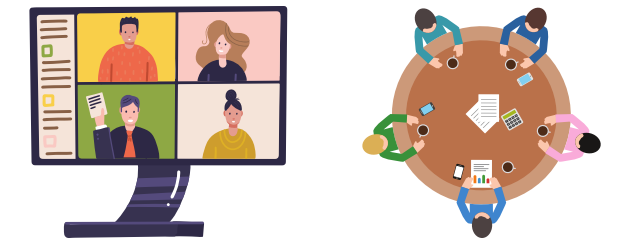
11

QUELLES ACTIONS ?

• Rémunérées (par la Fédération des URPS)

- **Réunion de concertation** : en présence ou non du patient (10 max)
- **PPCS** : Plan personnalisé de coordination en santé
- Réunion d'**analyse de pratiques et d'amélioration de prise en charge** (12 max)
- **Protocole** pluriprofessionnel
- Action innovante

En présentiel ou en visio



• Non rémunérées : accompagnement pour monter le projet et trouver des financements

- Action de prévention
- Programme d'éducation thérapeutique du patient
- Autres actions

• Exemples de thématiques

- **Réunions pluriprofessionnelles autour de cas patients** en situation complexes, polypathologiques, personnes âgées, isolées...
- **Réunions autour de thématiques** comme les anticoagulants, la communication interprofessionnelle, les protocoles d'alerte...
- **Protocoles** sur les AVK, plaies chroniques, le maintien à domicile, la téléconsultation, la vaccination...

QUEL ACCOMPAGNEMENT ?

- Un accompagnement pour la **création de l'ESP** : réunions de présentation, aide pour compléter le projet, lien avec l'ARS...
- Un accompagnement pour la **conduite des actions et des projets** : mutualisation et création d'outils, aide pour le lien avec les partenaires éventuels, pour le contact d'intervenants, pour l'envoi des justificatifs ...
- Un accompagnement pour le **suivi administratif** : intégration ou départ d'un membre, ajout d'une action, suivi des indemnisations, questions comptables, juridiques...
- Un accompagnement **personnalisé** : s'adapte aux besoins de chaque ESP (nombre de réunions, modalités, outils...)
- La **création d'outils** "sur mesure" : trames de protocoles, outils de communication, modèle de PPCS, modèle d'ordre du jour...

Ordre du jour
Réunion d'analyse de pratique et d'amélioration de la prise en charge

Nom de l'ESP : _____ Date de la réunion : _____ Lieu de la réunion : _____

- Thème : _____
- Thème : _____
- Thème : _____
- Thème : _____
- Thème : _____

Questions diverses : _____

Prévoir à signer le justificatif (modèle en annexe 1) et à le renvoyer à la Fédération des USPS, 132 bis rue du Faubourg St Jean 45000 Orléans

Pour accéder à une trame de compte rendu à compléter, cliquez ici

Ordre du jour

COMMENT SAVOIR SI JE PEUX ME FAIRE VACCINER ?

Mon âge	Ma situation	AstraZeneca	PFizer BioNTech ou Moderna
0 à 17 ans	Je n'ai pas de problème de santé	Je ne suis pas éligible	Je ne suis pas éligible
18 à 49 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé	Je suis éligible si je suis en situation de vulnérabilité, avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou un avis de mon médecin généraliste	Je suis éligible si je suis en situation de vulnérabilité, avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou un avis de mon médecin généraliste
50 à 74 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé	Je suis éligible si je suis en situation de vulnérabilité, avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou un avis de mon médecin généraliste	Je suis éligible si je suis en situation de vulnérabilité, avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou un avis de mon médecin généraliste
Plus de 75 ans	Je suis en établissement pour personnes âgées	Je suis éligible si je suis en situation de vulnérabilité, avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou un avis de mon médecin généraliste	Je suis éligible si je suis en situation de vulnérabilité, avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou un avis de mon médecin généraliste

N.B. Les personnes âgées en situation de handicap, hébergées en maison d'accueil spécialisée ou foyer d'accueil médicalisé, se font vacciner au sein de leur établissement.

Vous êtes éligible à la vaccination AstraZeneca ? Parlez en à votre médecin, infirmier ou pharmacien.

Affiche réalisée par l'ESP

Affiche

Protocole AVK

Date de création : 04/12/2020 Date de modification : _____ Structure porteuse : PSP ESP - Orléans ESP Tours-Centre

Professionnels concernés (médecin, infirmier) : _____

Médecins généralistes : _____ Infirmiers : _____

Objectifs du protocole :
Il vise à aider les IDE du secteur dans la délégation de la gestion des adaptations thérapeutiques en lien avec la prise d'AVK.

Public cible et critères d'inclusion :
Ce protocole ne concerne que les situations où l'INR cible est de 2,5. Il s'agit des situations les plus courantes. Quand l'INR cible est de 3,5, la gestion des adaptations thérapeutiques sera confiée au médecin traitant.
Ce protocole ne s'applique qu'après 48h de prise de l'AVK et sans équilibre. Quand l'équilibre est atteint, du fait d'une fluctuation de l'INR plus importante au début et d'un risque hémorragique potentiellement accru, la gestion incombant à son médecin traitant.

Dose initiale et palier d'ajustement des posologies par spécialité :
Le COUMADINE est l'AVK le plus utilisé. Le PREVISCAN est un traitement de seconde intention.
COUMADINE : 30mg, 45mg, 60mg, 75mg, 90mg, 105mg, 120mg, 135mg, 150mg, 165mg, 180mg, 195mg, 210mg, 225mg, 240mg, 255mg, 270mg, 285mg, 300mg, 315mg, 330mg, 345mg, 360mg, 375mg, 390mg, 405mg, 420mg, 435mg, 450mg, 465mg, 480mg, 495mg, 510mg, 525mg, 540mg, 555mg, 570mg, 585mg, 600mg, 615mg, 630mg, 645mg, 660mg, 675mg, 690mg, 705mg, 720mg, 735mg, 750mg, 765mg, 780mg, 795mg, 810mg, 825mg, 840mg, 855mg, 870mg, 885mg, 900mg, 915mg, 930mg, 945mg, 960mg, 975mg, 990mg, 1005mg, 1020mg, 1035mg, 1050mg, 1065mg, 1080mg, 1095mg, 1110mg, 1125mg, 1140mg, 1155mg, 1170mg, 1185mg, 1200mg, 1215mg, 1230mg, 1245mg, 1260mg, 1275mg, 1290mg, 1305mg, 1320mg, 1335mg, 1350mg, 1365mg, 1380mg, 1395mg, 1410mg, 1425mg, 1440mg, 1455mg, 1470mg, 1485mg, 1500mg, 1515mg, 1530mg, 1545mg, 1560mg, 1575mg, 1590mg, 1605mg, 1620mg, 1635mg, 1650mg, 1665mg, 1680mg, 1695mg, 1710mg, 1725mg, 1740mg, 1755mg, 1770mg, 1785mg, 1800mg, 1815mg, 1830mg, 1845mg, 1860mg, 1875mg, 1890mg, 1905mg, 1920mg, 1935mg, 1950mg, 1965mg, 1980mg, 1995mg, 2010mg, 2025mg, 2040mg, 2055mg, 2070mg, 2085mg, 2100mg, 2115mg, 2130mg, 2145mg, 2160mg, 2175mg, 2190mg, 2205mg, 2220mg, 2235mg, 2250mg, 2265mg, 2280mg, 2295mg, 2310mg, 2325mg, 2340mg, 2355mg, 2370mg, 2385mg, 2400mg, 2415mg, 2430mg, 2445mg, 2460mg, 2475mg, 2490mg, 2505mg, 2520mg, 2535mg, 2550mg, 2565mg, 2580mg, 2595mg, 2610mg, 2625mg, 2640mg, 2655mg, 2670mg, 2685mg, 2700mg, 2715mg, 2730mg, 2745mg, 2760mg, 2775mg, 2790mg, 2805mg, 2820mg, 2835mg, 2850mg, 2865mg, 2880mg, 2895mg, 2910mg, 2925mg, 2940mg, 2955mg, 2970mg, 2985mg, 3000mg, 3015mg, 3030mg, 3045mg, 3060mg, 3075mg, 3090mg, 3105mg, 3120mg, 3135mg, 3150mg, 3165mg, 3180mg, 3195mg, 3210mg, 3225mg, 3240mg, 3255mg, 3270mg, 3285mg, 3300mg, 3315mg, 3330mg, 3345mg, 3360mg, 3375mg, 3390mg, 3405mg, 3420mg, 3435mg, 3450mg, 3465mg, 3480mg, 3495mg, 3510mg, 3525mg, 3540mg, 3555mg, 3570mg, 3585mg, 3600mg, 3615mg, 3630mg, 3645mg, 3660mg, 3675mg, 3690mg, 3705mg, 3720mg, 3735mg, 3750mg, 3765mg, 3780mg, 3795mg, 3810mg, 3825mg, 3840mg, 3855mg, 3870mg, 3885mg, 3900mg, 3915mg, 3930mg, 3945mg, 3960mg, 3975mg, 3990mg, 4005mg, 4020mg, 4035mg, 4050mg, 4065mg, 4080mg, 4095mg, 4110mg, 4125mg, 4140mg, 4155mg, 4170mg, 4185mg, 4200mg, 4215mg, 4230mg, 4245mg, 4260mg, 4275mg, 4290mg, 4305mg, 4320mg, 4335mg, 4350mg, 4365mg, 4380mg, 4395mg, 4410mg, 4425mg, 4440mg, 4455mg, 4470mg, 4485mg, 4500mg, 4515mg, 4530mg, 4545mg, 4560mg, 4575mg, 4590mg, 4605mg, 4620mg, 4635mg, 4650mg, 4665mg, 4680mg, 4695mg, 4710mg, 4725mg, 4740mg, 4755mg, 4770mg, 4785mg, 4800mg, 4815mg, 4830mg, 4845mg, 4860mg, 4875mg, 4890mg, 4905mg, 4920mg, 4935mg, 4950mg, 4965mg, 4980mg, 4995mg, 5010mg, 5025mg, 5040mg, 5055mg, 5070mg, 5085mg, 5100mg, 5115mg, 5130mg, 5145mg, 5160mg, 5175mg, 5190mg, 5205mg, 5220mg, 5235mg, 5250mg, 5265mg, 5280mg, 5295mg, 5310mg, 5325mg, 5340mg, 5355mg, 5370mg, 5385mg, 5400mg, 5415mg, 5430mg, 5445mg, 5460mg, 5475mg, 5490mg, 5505mg, 5520mg, 5535mg, 5550mg, 5565mg, 5580mg, 5595mg, 5610mg, 5625mg, 5640mg, 5655mg, 5670mg, 5685mg, 5700mg, 5715mg, 5730mg, 5745mg, 5760mg, 5775mg, 5790mg, 5805mg, 5820mg, 5835mg, 5850mg, 5865mg, 5880mg, 5895mg, 5910mg, 5925mg, 5940mg, 5955mg, 5970mg, 5985mg, 6000mg, 6015mg, 6030mg, 6045mg, 6060mg, 6075mg, 6090mg, 6105mg, 6120mg, 6135mg, 6150mg, 6165mg, 6180mg, 6195mg, 6210mg, 6225mg, 6240mg, 6255mg, 6270mg, 6285mg, 6300mg, 6315mg, 6330mg, 6345mg, 6360mg, 6375mg, 6390mg, 6405mg, 6420mg, 6435mg, 6450mg, 6465mg, 6480mg, 6495mg, 6510mg, 6525mg, 6540mg, 6555mg, 6570mg, 6585mg, 6600mg, 6615mg, 6630mg, 6645mg, 6660mg, 6675mg, 6690mg, 6705mg, 6720mg, 6735mg, 6750mg, 6765mg, 6780mg, 6795mg, 6810mg, 6825mg, 6840mg, 6855mg, 6870mg, 6885mg, 6900mg, 6915mg, 6930mg, 6945mg, 6960mg, 6975mg, 6990mg, 7005mg, 7020mg, 7035mg, 7050mg, 7065mg, 7080mg, 7095mg, 7110mg, 7125mg, 7140mg, 7155mg, 7170mg, 7185mg, 7200mg, 7215mg, 7230mg, 7245mg, 7260mg, 7275mg, 7290mg, 7305mg, 7320mg, 7335mg, 7350mg, 7365mg, 7380mg, 7395mg, 7410mg, 7425mg, 7440mg, 7455mg, 7470mg, 7485mg, 7500mg, 7515mg, 7530mg, 7545mg, 7560mg, 7575mg, 7590mg, 7605mg, 7620mg, 7635mg, 7650mg, 7665mg, 7680mg, 7695mg, 7710mg, 7725mg, 7740mg, 7755mg, 7770mg, 7785mg, 7800mg, 7815mg, 7830mg, 7845mg, 7860mg, 7875mg, 7890mg, 7905mg, 7920mg, 7935mg, 7950mg, 7965mg, 7980mg, 7995mg, 8010mg, 8025mg, 8040mg, 8055mg, 8070mg, 8085mg, 8100mg, 8115mg, 8130mg, 8145mg, 8160mg, 8175mg, 8190mg, 8205mg, 8220mg, 8235mg, 8250mg, 8265mg, 8280mg, 8295mg, 8310mg, 8325mg, 8340mg, 8355mg, 8370mg, 8385mg, 8400mg, 8415mg, 8430mg, 8445mg, 8460mg, 8475mg, 8490mg, 8505mg, 8520mg, 8535mg, 8550mg, 8565mg, 8580mg, 8595mg, 8610mg, 8625mg, 8640mg, 8655mg, 8670mg, 8685mg, 8700mg, 8715mg, 8730mg, 8745mg, 8760mg, 8775mg, 8790mg, 8805mg, 8820mg, 8835mg, 8850mg, 8865mg, 8880mg, 8895mg, 8910mg, 8925mg, 8940mg, 8955mg, 8970mg, 8985mg, 9000mg, 9015mg, 9030mg, 9045mg, 9060mg, 9075mg, 9090mg, 9105mg, 9120mg, 9135mg, 9150mg, 9165mg, 9180mg, 9195mg, 9210mg, 9225mg, 9240mg, 9255mg, 9270mg, 9285mg, 9300mg, 9315mg, 9330mg, 9345mg, 9360mg, 9375mg, 9390mg, 9405mg, 9420mg, 9435mg, 9450mg, 9465mg, 9480mg, 9495mg, 9510mg, 9525mg, 9540mg, 9555mg, 9570mg, 9585mg, 9600mg, 9615mg, 9630mg, 9645mg, 9660mg, 9675mg, 9690mg, 9705mg, 9720mg, 9735mg, 9750mg, 9765mg, 9780mg, 9795mg, 9810mg, 9825mg, 9840mg, 9855mg, 9870mg, 9885mg, 9900mg, 9915mg, 9930mg, 9945mg, 9960mg, 9975mg, 9990mg, 10005mg, 10020mg, 10035mg, 10050mg, 10065mg, 10080mg, 10095mg, 10110mg, 10125mg, 10140mg, 10155mg, 10170mg, 10185mg, 10200mg, 10215mg, 10230mg, 10245mg, 10260mg, 10275mg, 10290mg, 10305mg, 10320mg, 10335mg, 10350mg, 10365mg, 10380mg, 10395mg, 10410mg, 10425mg, 10440mg, 10455mg, 10470mg, 10485mg, 10500mg, 10515mg, 10530mg, 10545mg, 10560mg, 10575mg, 10590mg, 10605mg, 10620mg, 10635mg, 10650mg, 10665mg, 10680mg, 10695mg, 10710mg, 10725mg, 10740mg, 10755mg, 10770mg, 10785mg, 10800mg, 10815mg, 10830mg, 10845mg, 10860mg, 10875mg, 10890mg, 10905mg, 10920mg, 10935mg, 10950mg, 10965mg, 10980mg, 10995mg, 11010mg, 11025mg, 11040mg, 11055mg, 11070mg, 11085mg, 11100mg, 11115mg, 11130mg, 11145mg, 11160mg, 11175mg, 11190mg, 11205mg, 11220mg, 11235mg, 11250mg, 11265mg, 11280mg, 11295mg, 11310mg, 11325mg, 11340mg, 11355mg, 11370mg, 11385mg, 11400mg, 11415mg, 11430mg, 11445mg, 11460mg, 11475mg, 11490mg, 11505mg, 11520mg, 11535mg, 11550mg, 11565mg, 11580mg, 11595mg, 11610mg, 11625mg, 11640mg, 11655mg, 11670mg, 11685mg, 11700mg, 11715mg, 11730mg, 11745mg, 11760mg, 11775mg, 11790mg, 11805mg, 11820mg, 11835mg, 11850mg, 11865mg, 11880mg, 11895mg, 11910mg, 11925mg, 11940mg, 11955mg, 11970mg, 11985mg, 12000mg, 12015mg, 12030mg, 12045mg, 12060mg, 12075mg, 12090mg, 12105mg, 12120mg, 12135mg, 12150mg, 12165mg, 12180mg, 12195mg, 12210mg, 12225mg, 12240mg, 12255mg, 12270mg, 12285mg, 12300mg, 12315mg, 12330mg, 12345mg, 12360mg, 12375mg, 12390mg, 12405mg, 12420mg, 12435mg, 12450mg, 12465mg, 12480mg, 12495mg, 12510mg, 12525mg, 12540mg, 12555mg, 12570mg, 12585mg, 12600mg, 12615mg, 12630mg, 12645mg, 12660mg, 12675mg, 12690mg, 12705mg, 12720mg, 12735mg, 12750mg, 12765mg, 12780mg, 12795mg, 12810mg, 12825mg, 12840mg, 12855mg, 12870mg, 12885mg, 12900mg, 12915mg, 12930mg, 12945mg, 12960mg, 12975mg, 12990mg, 13005mg, 13020mg, 13035mg, 13050mg, 13065mg, 13080mg, 13095mg, 13110mg, 13125mg, 13140mg, 13155mg, 13170mg, 13185mg, 13200mg, 13215mg, 13230mg, 13245mg, 13260mg, 13275mg, 13290mg, 13305mg, 13320mg, 13335mg, 13350mg, 13365mg, 13380mg, 13395mg, 13410mg, 13425mg, 13440mg, 13455mg, 13470mg, 13485mg, 13500mg, 13515mg, 13530mg, 13545mg, 13560mg, 13575mg, 13590mg, 13605mg, 13620mg, 13635mg, 13650mg, 13665mg, 13680mg, 13695mg, 13710mg, 13725mg, 13740mg, 13755mg, 13770mg, 13785mg, 13800mg, 13815mg, 13830mg, 13845mg, 13860mg, 13875mg, 13890mg, 13905mg, 13920mg, 13935mg, 13950mg, 13965mg, 13980mg, 13995mg, 14010mg, 14025mg, 14040mg, 14055mg, 14070mg, 14085mg, 14100mg, 14115mg, 14130mg, 14145mg, 14160mg, 14175mg, 14190mg, 14205mg, 14220mg, 14235mg, 14250mg, 14265mg, 14280mg, 14295mg, 14310mg, 14325mg, 14340mg, 14355mg, 14370mg, 14385mg, 14400mg, 14415mg, 14430mg, 14445mg, 14460mg, 14475mg, 14490mg, 14505mg, 14520mg, 14535mg, 14550mg, 14565mg, 14580mg, 14595mg, 14610mg, 14625mg, 14640mg, 14655mg, 14670mg, 14685mg, 14700mg, 14715mg, 14730mg, 14745mg, 14760mg, 14775mg, 14790mg, 14805mg, 14820mg, 14835mg, 14850mg, 14865mg, 14880mg, 14895mg, 14910mg, 14925mg, 14940mg, 14955mg, 14970mg, 14985mg, 15000mg, 15015mg, 15030mg, 15045mg, 15060mg, 15075mg, 15090mg, 15105mg, 15120mg, 15135mg, 15150mg, 15165mg, 15180mg, 15195mg, 15210mg, 15225mg, 15240mg, 15255mg, 15270mg, 15285mg, 15300mg, 15315mg, 15330mg, 15345mg, 15360mg, 15375mg, 15390mg, 15405mg, 15420mg, 15435mg, 15450mg, 15465mg, 15480mg, 15495mg, 15510mg, 15525mg, 15540mg, 15555mg, 15570mg, 15585mg, 15600mg, 15615mg, 15630mg, 15645mg, 15660mg, 15675mg, 15690mg, 15705mg, 15720mg, 15735mg, 15750mg, 15765mg, 15780mg, 15795mg, 15810mg, 15825mg, 15840mg, 15855mg, 15870mg, 15885mg, 15900mg, 15915mg, 15930mg, 15945mg, 15960mg, 15975mg, 15990mg, 16005mg, 16020mg, 16035mg, 16050mg, 16065mg, 16080mg, 16095mg, 16110mg, 16125mg, 16140mg, 16155mg, 16170mg, 16185mg, 16200mg, 16215mg, 16230mg, 16245mg, 16260mg, 16275mg, 16290mg, 16305mg, 16320mg, 16335mg, 16350mg, 16365mg, 16380mg, 16395mg, 16410mg, 16425mg, 16440mg, 16455mg, 16470mg, 16485mg, 16500mg, 16515mg, 16530mg, 16545mg, 16560mg, 16575mg, 16590mg, 16605mg, 16620mg, 16635mg, 16650mg, 16665mg, 16680mg, 16695mg, 16710mg, 16725mg, 16740mg, 16755mg, 16770mg, 16785mg, 16800mg, 16815mg, 16830mg, 16845mg, 16860mg, 16875mg, 16890mg, 16905mg, 16920mg, 16935mg, 16950mg, 16965mg, 16980mg, 16995mg, 17010mg, 17025mg, 17040mg, 17055mg, 17070mg, 17085mg, 17100mg, 17115mg, 17130mg, 17145mg, 17160mg, 17175mg, 17190mg, 17205mg, 17220mg, 17235mg, 17250mg, 17265mg, 17280mg, 17295mg, 17310mg, 17325mg, 17340mg, 17355mg, 17370mg, 17385mg, 17400mg, 17415mg, 17430mg, 17445mg, 17460mg, 17475mg, 17490mg, 17505mg, 17520mg, 17535mg, 17550mg, 17565mg, 17580mg, 17595mg, 17610mg, 17625mg, 17640mg, 17655mg, 17670mg, 17685mg, 17700mg, 17715mg, 17730mg, 17745mg, 17760mg, 17775mg, 17790mg, 17805mg, 17820mg, 17835mg, 17850mg, 17865mg, 17880mg, 17895mg, 17910mg, 17925mg, 17940mg, 17955mg, 17970mg, 17985mg, 18000mg, 18015mg, 18030mg, 18045mg, 18060mg, 18075mg, 18090mg, 18105mg, 18120mg, 18135mg, 18150mg, 18165mg, 18180mg, 18195mg, 18210mg, 18225mg, 18240mg, 18255mg, 18270mg, 18285mg, 18300mg, 18315mg, 18330mg, 18345mg, 18360mg, 18375mg, 18390mg, 18405mg, 18420mg, 18435mg, 18450mg, 18465mg, 18480mg, 18495mg, 18510mg, 18525mg, 18540mg, 18555mg, 18570mg, 18585mg, 18600mg, 18615mg, 18630mg, 18645mg, 18660mg, 18675mg, 18690mg, 18705mg, 18720mg, 18735mg, 18750mg, 18765mg, 18780mg, 18795mg, 18810mg, 18825mg, 18840mg, 18855mg, 18870mg, 18885mg, 18900mg, 18915mg, 18930mg, 18945mg, 18960mg, 18975mg, 18990mg, 19005mg, 19020mg, 19035mg, 19050mg, 19065mg, 19080mg, 19095mg, 19110mg, 19125mg, 19140mg, 19155mg, 19170mg, 19185mg, 19200mg, 19215mg, 19230mg, 19245mg, 19260mg, 19275mg, 19290mg, 19305mg, 19320mg, 19335mg, 19350mg, 19365mg, 19380mg, 19395mg, 19410mg, 19425mg, 19440mg, 19455mg, 19470mg, 19485mg, 19500mg, 19515mg, 19530mg, 19545mg, 19560mg, 19575mg, 19590mg, 19605mg, 19620mg, 19635mg, 19650mg, 19665mg, 19680mg, 19695mg, 19710mg, 19725mg, 19740mg, 19755mg, 19770mg, 19785mg, 19800mg, 19815mg, 19830mg, 19845mg, 19860mg, 19875mg, 19890mg, 19905mg, 19920mg, 19935mg, 19950mg, 19965mg, 19980mg, 19995mg, 20010mg, 20025mg, 20040mg, 20055mg, 20070mg, 20085mg, 20100mg, 20115mg, 20130mg, 20145mg, 20160mg, 20175mg, 20190mg, 20205mg, 20220mg, 20235mg, 20250mg, 20265mg, 20280mg, 20295mg, 20310mg, 20325mg, 20340mg, 20355mg, 20370mg, 20385mg, 20400mg, 20415mg, 20430mg, 20445mg, 20460mg, 20475mg, 20490mg, 20505mg, 20520mg, 20535mg, 20550mg, 20565mg, 20580mg, 20595mg, 20610mg, 20625mg, 20640mg, 20655mg, 20670mg, 20685mg, 20700mg, 20715mg, 20730mg, 20745mg, 20760mg, 20775mg, 20790mg, 20805mg, 20820mg, 20835mg, 20850mg, 20865mg, 20880mg, 20895mg, 20910mg, 20925mg, 20940mg, 20955mg, 20970mg, 20985mg, 21000mg, 21015mg, 21030mg, 21045mg, 21060mg, 21075mg, 21090mg, 21105mg, 21120mg, 21135mg, 21150mg, 21165mg, 21180mg, 21195mg, 21210mg, 21225mg, 21240mg, 21255mg, 21270mg, 21285mg, 21300mg, 21315mg, 21330mg, 21345mg, 21360mg, 21375mg, 21390mg, 21405mg, 21420mg, 21435mg, 21450mg, 21465mg, 21480mg, 21495mg, 21510mg, 21525mg, 21540mg

QUELLE INDEMNISATION ?

Financements de l'ARS sur le Fonds d'Intervention Régional (FIR)

- Pour la formalisation et la mise en œuvre des actions prévues dans leur projet de santé.
- Perçu par la **Fédération des URPS-CVL** qui indemnise les professionnels de santé de manière individuelle.
- **Limite : 7 500€ / an / équipe**

- Pour une réunion de concertation sur des cas patients : **75€ par professionnel par réunion**
- Pour des plans personnalisés de coordinations en santé : enveloppe de **150€ par plan**
- Pour des réunions autour de thématiques : **75€ par professionnel par réunion**
- Pour des protocoles pluriprofessionnels simples : **enveloppe de 400€ ou 700€**
- Pour les actions innovantes : **enveloppe de 500€**

..... Et en pratique ?

- Après chaque action, justificatif à remplir, signer et à envoyer
- Indemnisation deux fois par an pour toutes les actions menées pendant le semestre
- RIB professionnel individuel (sauf pharmacie)
- Justificatif d'indemnisation pour chaque personne
- Indemnités à déclarer dans la partie "gains divers" de votre déclaration de revenus

Document à compléter pour chaque concertation pluriprofessionnelle

Justificatif
Réunion pluriprofessionnelle

Type de réunion :
☐ de concertation en présence du patient
☐ de concertation sans présence du patient
☐ d'analyse de pratique et d'amélioration des prises en charge

Date et lieu de la concertation : _____ Nom de l'ESP : _____

Si réunion de concertation
Critère d'inclusion du patient : _____ Si réunion d'analyse de pratique et d'amélioration des prises en charge
Thématique abordée : _____

Modalités d'organisation :
Qui est à l'origine de la réunion ? Comment a-t-elle été prévue (ordre du jour, information aux professionnels...) ?

Modalités de suivi :
- Si réunion de concertation : dans quels cas le patient est-il revu en concertation ? Qui envoie le justificatif pour le financement ?
- Si réunion d'analyse de pratique et d'amélioration des prises en charge : qui rédige le compte-rendu ? Qui réalise le suivi ?
Qui communique avec les autres professionnels ? Qui envoie le/les justificatifs pour le financement ?

Professionnels présents :

Nom : _____	Nom : _____	Nom : _____
Prénom : _____	Prénom : _____	Prénom : _____
Profession : _____	Profession : _____	Profession : _____
Signature : _____	Signature : _____	Signature : _____
Nom : _____	Nom : _____	Nom : _____
Prénom : _____	Prénom : _____	Prénom : _____
Profession : _____	Profession : _____	Profession : _____
Signature : _____	Signature : _____	Signature : _____

Document à renvoyer
à la Fédération des URPS-CVL au 122 bis rue du faubourg Saint-Jean 45000 ORLEANS.

LES ESP CVL - Etat des lieux

20 ESP instruites
4 ESP en instruction

18 : 2 ESP + 1 en ins.
28 : 2 ESP + 1 en ins.
36 : 3 ESP + 2 en ins.
37 : 2 ESP
41 : 3 ESP
45 : 6 ESP

200 professionnels

- 81 infirmiers
- 43 médecins
- 27 pharmaciens
- 20 masseurs-kinés
- 6 pédicures-podologues
- 9 orthophonistes
- 4 diététiciens
- 3 sages-femmes
- 3 biologistes
- 2 psychologues
- 1 ostéopathe
- 1 chirurgien-dentiste

ESP Interprosanté 41

- Date de création : 10 Nov 2020
- Nombre de professionnels : 10
- Référent : S. Michelin (pharmacien)
- Thématiques déjà abordées : vaccination, téléconsultation, RCP

ESP St Ouen

- Date de création : 9 Juillet 2021
- Nombre de professionnels : 5
- Référent : C. COLLETTE (MG))

ESP Beauthiron

- Date de création : 26 Mars 2021
- Nombre de professionnels : 15
- Référents : M. Leroy (pharmacien) et D. Duprat (MG)
- Thématiques déjà abordées : vaccination, réunions patients

ESP Civry-Orgères en Beauce

- Date de création : 9 Juillet 2021
- Nombre de professionnels : 4
- Référent : AL. Chavigny (IDEL)
- Thématiques déjà abordées : chutes

ESP du Thymerais

- Date de création : 18 Nov 2020
- Nombre de professionnels : 13
- Référent : N. Oustric (MG)
- Thématiques déjà abordées : vaccination covid, grippe, avk

ESP Saint-Cyr-en-Val

- Date de création : 22 Juin 2021
- Nombre de professionnels : 19
- Référents : A. Pincant (MK), C. Letouze (MG)
- Thématiques déjà abordées : troubles DYS, APA ...

ESP Rouziers-de-Touraine

- Date de création : 21 Déc 2020
- Nombre de professionnels : 8
- Référent : T. Pasquet (MG)
- Thématiques déjà abordées : troubles neurodéveloppement, sport santé, vaccination, RCP

ESP Tours-Centre

- Date de création : 9 Oct 2020
- Nombre de professionnels : 16
- Référent : F. Leraix (IDEL)
- Thématiques déjà abordées : AVK, obésité chez l'adulte, RCP

ESP Eguzon

- Date de création : 28 Avr 2021
- Nombre de professionnels : 12
- Référent : L. Meurant (pharmacien)
- Thématiques déjà abordées : vaccination, densité médicale

ESP Valencay

- Date de création : 19 Avr 2021
- Nombre de professionnels : 13
- Référent : S. Gagneux (IDEL)

En cours d'instruction

ESP Saint Maur

En cours d'instruction

ESP Mézières en Brenne

28

41

45

37

36

18

En cours d'instruction

ESP Saint Simon

ESP St-Pryvé-St-Mesmin

- Date de création : 19 Avr 2021
- Nombre de professionnels : 5
- Référent : L. Reguigné (MK)

ESP Chantaloup

- Date de création : 7 Mai 2021
- Nombre de professionnels : 3
- Référent : F. D Fourdan (dermato.)
- Thématiques déjà abordées : PPCS, RCP

En cours d'instruction

ESP TRAC

ESP Nivelle-Chaussée

- Date de création : 11 Fév 2021
- Nombre de professionnels : 4
- Référent : X. Marsaudon (MG)
- Thématiques déjà abordées : vaccination, téléconsultation

ESP Saint-Ay

- Date de création : 19 Avr 2021
- Nombre de professionnels : 11
- Référent : C. Lenglet (pharmacien)
- Thématiques déjà abordées : vaccination, AVK

ESPérance du Gatinais

- Date de création : 15 Déc. 2021
- Nombre de professionnels : 10
- Référents : J. Germe (IDEL) et J. Serin (pharmacien)

ESP Baugy

- Date de création : 23 Nov 2020
- Nombre de professionnels : 11
- Référent : A. Ichir (MG)
- Thématique déjà abordée : vaccination

ESP des Stuarts

- Date de création : 27 Fév 2021
- Nombre de professionnels : 17
- Référent : F. Stroinski (MG)
- Thématiques : vaccination, densité médicale, organisation des RCP

Réunions cas patient :

- Troubles neurodéveloppementaux
- Bégaiement / Troubles de la communication
- Contexte familial (violence, orientation vers un psychologue)
- Dysphonie plurifactorielle (RGO, Neo thyroïdien) et impact socioprofessionnel
- Troubles cognitifs

Réunion d'analyse :

- Sur les outils de dépistage troubles du LE pour une meilleure orientation (EDA)
- Troubles DYS
- Coordination avec les aides à domicile pour la transmission des informations et le suivi des patients à domicile

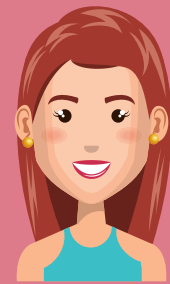


comme le nombre d'orthophonistes en ESP en région CVL

18 : 0
28 : 0
36 : 1 (Eguzon)

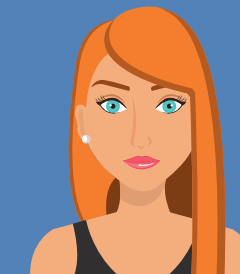
37 : 2 (Rouziers de Touraine)
41 : 3 (Saint Aignan)
45 : 3 (Saint Cyr en Val)

TÉMOIGNAGES ET EXEMPLES



Pauline VALLET

Orthophoniste
ESP Rouziers-de-Touraine



Corinne JOUBERT

Orthophoniste
ESP St-Cyr en Val

• Pourquoi avoir créé une ESP ?

- **Formaliser un fonctionnement préexistant** de travail interdisciplinaire : échanges cliniques concernant les prises en charge patients antérieurs à la création de l'ESP
- **Travailler en équipe** pour tirer partie des compétences de chacun. Volonté de ne pas fonctionner avec un système pyramidal, mais sur un pied d'égalité

• Qu'avez-vous mis en place ?

- **Mise en place de l'ESP** : Le MG à l'initiative estime à 3-4h le temps cumulé de création
- **Échanges cliniques « patients »** : réunions courtes à l'initiative d'un acteur pour discuter d'une problématique concernant un patient en particulier
- **Réunion thématique autour de l'orientation des patients** en cas de suspicion d'un TND lors de la mise en place de la PCO37
- **Sport-santé** : articulation des activités des médecins, de la kiné et d'une infirmière Asalée dans le cadre de la reprise du sport de patients. En lien avec un enseignant APA et accessible à tous les patients des professionnels



Créée le **21/12/2020**



8 professionnels

2 MG
2 Orthophonistes
1 masseur-kinésithérapeute
1 Pharmacien
1 IDEL
1 infirmière asalée



35 actions

7 réunions d'analyse
26 réunions patients
2 protocoles

• Comment vous organisez-vous ?

- La majorité des acteurs de l'ESP travaille dans les même locaux. Les deux autres sont **très proches** (pharmacie voisine et cabinet infirmier à 200m). Nous connaissons les jours de présence et habitudes horaires de chacun.
- Concrètement, lorsqu' un acteur de l'ESP veut aborder une problématique patient ou proposer un projet, **il contacte les autres acteurs concernés** (par mail/téléphone/what's app ou dans la cuisine commune) et un temps de discussion est prévu souvent sur la **pause de midi**.

..... FOCUS SUR : LES RÉUNIONS PATIENTS



- **Souvent à l'initiative des paramédicaux** : un professionnel sollicite le médecin pour exposer une problématique concernant un patient et/ou pour coordonner la prise en charge (évaluer la pertinence de bilans complémentaires, questionnements diagnostics, besoin d'information sur le contexte familial d'un patient...)
- On prévient le médecin que l'on a besoin d'échanger concernant un patient et on convient d'un moment pour en discuter. Souvent une **vingtaine de minutes** sur le temps de midi pour discuter :
 - d'hypothèses diagnostics et réfléchir aux bilans complémentaires pertinents
 - bilans complémentaires, que les parents ne font pas : explication de l'intérêt de ces bilans pour que le médecin puisse appuyer notre demande lors d'une consultation ultérieure
 - Coordination pour des situations sociales complexes : conditions de maintien à domicile de personnes âgées isolées par exemple
 - enfant qui évoque un comportement parental inadapté

Et des réunions en présence du patient c'est possible ?

L'exemple des visites à domicile conjointes

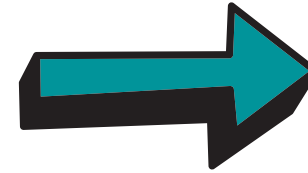
- Patiente post AVC, suspicion de trouble neurodégénératif associé. Suivi à domicile par orthophoniste et kiné. Amélioration des possibilités physiques mais perte des repères : la patiente marche mieux avec son déambulateur, elle se lève la nuit et erre.
- Réunion commune au domicile avec la masseur-kinésithérapeute : 30 minutes sur l'horaire d'une séance habituelle de la kiné
- **Objectif** : faire un point global sur les capacités de la patiente pour ensuite adapter nos objectifs (en ayant clairement en tête les possibilités de la patiente, même dans les domaines que nous maîtrisons moins : partage de compétences)
- Cette réunion a également permis au mari de pouvoir ajuster ses adaptations quotidiennes : par exemple, il ne laissait plus le déambulateur à côté du lit le soir.
- Nous échangeons déjà sur nos patients communs, l'ESP et la possibilité de réunion en présence du patient ont permis de le **faire de manière plus visible pour le patient et d'avoir un vrai partenariat professionnels /aidant**

UN NOUVEAU PROJET

La prévention des écrans

Projet entre médecins et orthophonistes de l'ESP afin de travailler sur les expositions aux écrans.

De nombreuses affiches et documents existent à ce sujet mais ils ne permettent pas toujours la discussion avec les professionnels de santé.



Financement dans le cadre d'une action innovante : 500 €

- Conception et l'impression des affiches et supports
- Achat de matériels pour les activités des salles d'attentes
- Indemnisation des professionnels de santé pour le temps de mise en œuvre du projet.

• Deux actions

- **Document informatif très succinct** posant des questions très concrètes sur ce sujet et qui serait affiché dans les salles d'attente. Au début de la consultation le professionnel de santé reviendrait sur ces questions en distribuant un flyer avec les réponses aux parents et permettant ainsi d'engager l'échange sur cette thématique. L'idée est que ce ne soit pas un flyer distribué et laissé dans un sac, mais un réel échange personnalisé, avec le flyer comme "aide mémoire"
- La **mise en place d'activités pour la salle d'attente** afin d'éviter que les enfants (frères et sœurs du patient notamment) attendent la fin de la consultation sur le smartphone de leurs parents. Ces activités seraient conçues de telle manière qu'elles puissent être reproduites à la maison

• Deux patientèles

- Les enfants de 0 à 3 ans
- Les enfants de 3 à 7 ans avec des activités verbales notamment



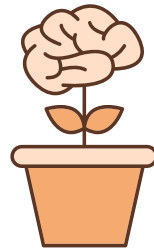
● Quels sont les avantages à être en ESP ?



Traçabilité des échanges (informels jusque là)



Efficiencia des échanges : mise en place plus systématique et plus rapide des solutions évoquées, réévaluation des effets lorsque cela est nécessaire



Meilleure connaissance du fonctionnement de chacun, des contraintes inhérentes à nos activités, de notre rôle et de nos compétences



Plus d'ambition par rapport à des projets que nous avons déjà en tête

..... LE MOT DE LA FIN

J'ai conscience que l'organisation que nous avons pu mettre en place n'est pas transposable à tous les lieux d'activité et à toutes les pratiques mais il existe d'autres équipes, d'autres projets et il faut chercher ce qui correspond à ses conditions de travail.

Je suis convaincue que le travail pluridisciplinaire est efficace et peut apporter beaucoup aux patients et à nos prises en charge.

• Pourquoi avoir créé une ESP ?

- Pour avoir des **temps d'échanges interprofessionnels reconnus et rémunérés** au sein d'une **structure "simple"** engendrant peu de contraintes
- Pour créer une **dynamique collective vers des projets** communs à l'avenir : réunions de concertation autour de patients, protocoles pluriprofessionnels, projets de prévention...
- Pour une **meilleure attractivité** du Pôle de Santé

• Comment l'avez-vous créée ?

- **Impulsion** donnée par Arnaud Pinçant le kiné du Pôle de Santé, en lien avec l'URPS
- Réunion avec plusieurs professionnels du Pôle, mise en commun des idées pour le **Projet de Santé**
- Organisation d'une **réunion de présentation du projet en invitant tous les professionnels de santé** de la commune



Créée en juillet 2021



19 professionnels

2 Orthophonistes

3 MG

1 Pharmacien

3 masseurs-kinésithérapeutes

2 sages-femmes

1 pédicure-podologue

2 diététiciennes

2 IDEL

1 chirurgien dentiste



**4 réunions
thématiques**

• Comment vous organisez-vous ?

- Communication via un **groupe ESP sur Signal**
- Mise en place d'un tableau pour les dates et les thématiques des réunions
- Réunions d'1h15 environ sur des **temps de midi** au Pôle de Santé
- **Formalités simples** : les professionnels signent un document pour attester de leur participation

..... FOCUS SUR : LA RÉUNION DYS



Depuis octobre, **4 réunions thématiques pour améliorer la connaissance inter-professionnelle** :

- Troubles DYS
- Activité Physique adaptée
- Indications de l'ostéopathie
- Infirmières en Pratique avancée

Autres thématiques prévues dans les mois à venir

Orthophonistes : Réunion de présentation des troubles DYS sur demande des médecins.

Autres thématiques envisagées : TSA, champ d'action de l'orthophonie, ...

Quels sont les avantages de l'ESP ?



Favoriser la communication
entre les professionnels de
santé, l'esprit d'équipe, la
convivialité



Simplicité du dispositif et des
démarches, accompagnement
de l'URPS



Améliorer la concertation
autour de la prise en charge
des patients



Attractivité pour d'autres
professionnels de santé

AUTRES EXEMPLES D'ACTION POSSIBLES

• Dans les ESP des Pays de Loire

- Protocole **trouble de l'oralité** (avec nutritionniste) chez l'enfant de – de 16 ans : Prendre les enfants atteints de troubles de l'oralité de moins de 16 ans afin d'améliorer leur état nutritionnel et leur approche vis à vis de l'alimentation
- Troubles neurodéveloppementaux de l'enfant (ergothérapeutes et psychomotriciens)

• Dans des MSP de la région

- **MSP Châteaudun** : ateliers « thé parentalité » avec une orthophoniste et une kiné
- **MSP de Châtillon-sur-Loire** : action « un bébé-un livre »
- **MSP Rabelais** : plusieurs actions de préventions incluant une infirmière Asalée

• Dans les CPTS de la région

- **CPTS Asclépios** : action prévention des écrans et formation pour les DYS
- **CPTS Bourges Vierzon Sologne** : des orthophonistes travaillent sur une fiche sur les prescriptions pour les médecins
- **CPTS Orléanaise** : formations et actions autour des troubles neurodéveloppementaux
- **Plusieurs CPTS** : présentation du métier, champ de compétences et orientation vers les orthophonistes

MERCI.

Des doutes, des questions, nous restons à votre écoute.

www.esp-cvl.org

contact@esp-cvl.org

02 38 22 87 11

